

Ministère de la Communauté Française

Département de l'Education, de la  
Recherche et de la Formation.

---

Direction Générale de la Formation,  
de la Promotion Sociale, de  
l'Enseignement à Distance et des  
Allocations et Prêts d'Etudes.

---

Service de l'Enseignement  
de Promotion Sociale.

---

1040 Bruxelles, le 12 Mar 97  
Rue de la Science, 43  
02 / 238.86.11

1

Monsieur le Coordonnateur  
du Conseil de Coordination de  
l'Enseignement de P.S. de la C.F.  
Bureau 700 - 7ème étage  
Rue de la Science, 43  
1040 Bruxelles

Ref.: YD / Dossier pédagogique 1918


Objet : Dossiers pédagogiques de Régime 1  
----- Unité de formation : INFORMATIQUE: UTILISATION D'INTERNET - COMPLEMENT  
Classement : ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE  
TRANSITION  
Code Référence : 753232021E1

Monsieur le Coordonnateur,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en retour, avec accord provisoire, le dossier  
pédagogique relatif à l'unité de formation mentionnée sous rubrique.

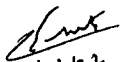
Veuillez agréer, Monsieur le Coordonnateur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur général adjoint,

  
G. Schmit


---

Toute demande de renseignements relative à l'objet de la présente peut être obtenue auprès de  
Mme Steels(02/238.86.44) ou Mr Dejardin(02/238.87.24)

  
22/03/97  
1/3/97  
X

Objet : Copie interne de l'accusé de réception  
 ----- Dossier reçu à l'administration le 1997-02-28 - Ouverture au plus tôt le 1997-03-25  
 Date d'application prévue le

No.dossier	Libelle	Périodes : Total Base Auton. Pres.el Encadr.					Clas.
1918 U	INFORMATIQUE: UTILISATION D'INTERNET - COMPLEMENT						ESST
	Code : <sup>10</sup> 753232 <sup>10</sup> 02151			<sup>0</sup>	<sup>0</sup>	<sup>0</sup>	Orientation : . . . . :

  
 Nicole Schets  
 Attachée

ZONE RESERVEE A L'ADMINISTRATION :

DEPOT DOSSIER A L'INSPECTION : 03/03. 97. .

RETOUR DE L'INSPECTION : . . . / . . . / . . .

ZONE RESERVEE A L'INSPECTION :

RECEPTION A L'INSPECTION : 03/03/97

INSPECTEUR : M. Jusieu-Lucette

ENVOI INSPECTEUR : 03/03/97. RETOUR SOUHAITE : 15/03/97.

EFFECTIF : 12/03/97

-----  
 RENVOI INSPECTEUR ( RETOUR IMMEDIAT ) : . . . / . . . / . . .

CONCILIATION : DOSSIER TRANSMIS LE : . . . / . . . / . . . RETOUR LE : . . . / . . . / . . .

-----  
 RENVOI DU DOSSIER A L'ADMINISTRATION LE : . . . / . . . / . . .

12 MARS 1997

**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1**

**DOCUMENT 8 bis**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**

**UNITE DE FORMATION**

**1. La présente demande émane du réseau :**

- Communauté française                       Libre-confessionnel  
 Provincial et communal                       Libre non-confessionnel

Identité du responsable pour le réseau :  
*Jean Steensels, Président du Conseil de coordination.*

Date et signature :

15.02.97



**2. Intitulé de l'unité de formation :**  
*Informatique : utilisation d'internet - complément.*

CODE (3): *KS3232 U2E1*

*dom. 709*

**3. Finalités de l'unité de formation :** Reprises en annexe n° 1 de 1 page(s)

**4. Capacités préalables requises :** Reprises en annexe n° 2 de 1 page(s)

**5. Classement de l'unité de formation :**

(1) Enseignement secondaire de:                       **transition**                       qualification  
 du degré:     inférieur     supérieur

(1) Enseignement supérieur de type court                       (1) Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement (1)		Classement du Conseil supérieur (1)	
Technique	<input type="checkbox"/>	Technique	<input type="checkbox"/>
Economique	<input type="checkbox"/>	Economique	<input type="checkbox"/>
Paramédical	<input type="checkbox"/>	Paramédical	<input type="checkbox"/>
Social	<input type="checkbox"/>	Social	<input type="checkbox"/>
Pédagogique	<input type="checkbox"/>	Pédagogique	<input type="checkbox"/>
Agricole	<input type="checkbox"/>	Agricole	<input type="checkbox"/>

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :

**6. Caractère occupationnel :**  oui                       non

**7. Constitution des groupes ou regroupement :** Repris en annexe n° 3 de 1 page.

**8. Programme du (des) cours :** Repris en annexe n° 4 de 1 page.

**9. Capacités terminales :** Reprises en annexe n° 5 de 1 page.

**10. Chargé(s) de cours :** Repris en annexe n° 6 de 1 page.

(1) Cocher la mention utile  
 (2) A compléter  
 (3) Réservé à l'Administration

Code de l'unité de formation : (3)

453232 UUE1

**11. Horaire minimum de l'unité de formation :**

Horaire minimum :

<b>1. Dénomination du cours</b>	<b>Classement d* cours</b>	<b>Code U</b>	<b>Nombre de périodes</b>
Laboratoire de réseaux	CT	S	10
<b>2. Part d'autonomie</b>			
<b>Total des périodes</b>			<b>10</b>

**12. Réserve au Service d'inspection :**

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

AVIS FAVORABLE

LE 04.03.97


E. LAMOTTE

b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

Date : 12 MARS 1997

Signature :   
ESP. COORD

(2) A compléter

(3) Réserve à l'Administration

(4) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM

(5) Soit A, B, C, D, E, F, G, H, I, J, K, L, M, N, O, P, Q, R, S, T, V, W - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'Administration)

**ANNEXE 1**

**FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION**

**INFORMATIQUE - UTILISATION D'INTERNET -COMPLEMENT.**

---

**1. FINALITES GENERALES.**

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991, cette unité de formation doit:

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleur insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- répondre aux besoins de demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

**2. FINALITES PARTICULIERES.**

L'unité de formation doit permettre à l'apprenant:

- d'installer et de configurer un logiciel de type "browser";
- de dialoguer avec d'autres utilisateurs (news - forums de discussion);
- d'utiliser les services complémentaires;
- de répondre de manière raisonnée à l'informatisation par la compréhension des concepts mis en jeu;
- de compléter l'initiation aux techniques et connaissances nécessaires à l'utilisation des systèmes informatiques;
- de développer des attitudes critiques vis-à-vis du traitement automatique de l'information, des méthodes de travail transférables, des attitudes d'autogestion de la formation et d'évolution autonome (auto-formation).

**ANNEXE 2**

**CAPACITES PREALABLES REQUISES DE L'UNITE DE FORMATION**

**INFORMATIQUE - UTILISATION D'INTERNET -COMPLEMENT .**

---

**2.1. Capacités.**

Pour être admis dans cette unité de formation, l'étudiant doit être capable de

- pénétrer sur un site Internet imposé;
- trouver des informations relatives à un thème donné;
- prendre copie d'informations repérées dans un fichier.

**2.2. Titre(s) pouvant en tenir lieu:**

Attestation de réussite de l'unité de formation

**INFORMATIQUE - UTILISATION D'INTERNET**

document 8bis

Date:

25 FEV. 1997

**ANNEXE 3**

**CONSTITUTION DES GROUPES ET REGROUPEMENTS DE L'UNITE DE FORMATION**

**INFORMATIQUE - UTILISATION D'INTERNET - COMPLEMENT.**

---

Il est conseillé de ne pas organiser de groupes comportant plus de deux étudiants par poste de travail et pas plus de vingt étudiants par groupe.

ANNEXE 4

PROGRAMME DE L'UNITE DE FORMATION

INFORMATIQUE - UTILISATION D'INTERNET -COMPLEMENT.

---

Face au matériel et au logiciel adéquats, l'étudiant sera capable

- d'identifier des documents HTTP
- d'installer et de configurer
  - le modem,
  - le logiciel d'exploitation d'Internet;
- d'utiliser des services complémentaires tels que
  - telnet,
  - forum;
- d'utiliser des programmes complémentaires (plug in) tels que vrml, quick time vr, real audio, net to phone.

Recommandations:

1. On encouragera le respect des règles ergonomiques.
2. On évitera l'utilisation gratuite d'un jargon technique.



document 8bis

Date: 25 FEV. 1997

ANNEXE 5

CAPACITES TERMINALES DE L'UNITE DE FORMATION

INFORMATIQUE - UTILISATION D'INTERNET -COMPLEMENT.

---

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant démontrera sa capacité à

- installer et configurer un logiciel de navigation suivant un cahier de charges;
- manipuler un programme complémentaire;

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte

- de l'habileté technique de l'étudiant.
- du degré d'autonomie atteint.

document 8bis

Date: 25 FEV. 1997

ANNEXE 6

CHARGE DE COURS DE L'UNITE DE FORMATION

INFORMATIQUE - UTILISATION D'INTERNET -COMPLEMENT.

---

Le chargé de cours sera un enseignant.